Le 4 mai 2020

PROCÈS-VERBAL de la sept cent quatre-vingt-cinquième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Nancy D'Amour et messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Luc Prud'Homme, Martin Prescott , et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

2020-05-1664 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 388-2020 du 29 mars 2020, 418-2020 du 7 avril 2020 et 460-2020 du 15 avril 2020 qui ont prolongé cet état d'urgence pour des périodes additionnelles de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ;

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-1665 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2020-05-1666 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2020 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2020-05-1667 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 417 238.73 $ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-20-04, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 2 (Chèques)		72 810.28 $
Chèques comptabilisés période précédente		(18 002.91) $
PAGE 3 (Prélèvements)		73 011.56 $
Quote-Parts MRC et frais bancaires		149 801.44 $
SALAIRE DU		
	5 mars 2020	16 158.87 $
	12 mars 2020	16 168.83 $
	19 mars 2020	16 324.91 $
	26 mars 2020	15 948.85 $
REMISE PROVINCIALE (Mars)		41 281.28 $
REMISE FÉDÉRALE (Mars)		17 404.52 $
	SOUS-TOTAL	**400 907.63 $**
	CONSEIL (Avril)	8 898.36 $
	POMPIERS (Mars)	5 630.50 $
	PR (Mars)	1 802.24 $
TOTAL		**417 238.73 $**

Adoptée à la majorité

2020-05-1668 Adoption du règlement numéro 2020-011
Règlement décrétant diverses dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 694 600 $

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur et l'impossibilité pour la Municipalité de tenir un processus d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le présent règlement ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales a mis en place des mesures d'assouplissement des règles administratives applicables aux municipalités pendant la période d'urgence sanitaire ;

ATTENDU QUE les projets visés par le présent règlement sont prioritaires puisqu'ils concernent des travaux de voirie essentiels ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2020-011 décrétant diverses dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 694 600 $

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil désigne les projets visés par le présent règlement d'emprunt comme prioritaires.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2020-05-1669 Autorisation de procéder à des travaux de nuit

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec procédera au cours de l'été 2020 à l'installation d'une glissière flexible à haute tension (GFHT) en position médiane au centre de la chaussée de l'autoroute 50 (A-50) de Findlay à Doherty dans les municipalités de Gatineau et de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU QUE la majorité des travaux (planage, asphaltage, marquage de la chaussée, bandes rugueuses, GFHT et travaux électriques) sera réalisée de nuits lors de fermeture complète de l'A-50 ;

ATTENDU QUE lors des fermetures complètes de l'A-50, la circulation sera déviée sur les routes 309 et 315 ;

ATTENDU QUE le règlement municipal 19-RM-04 interdit, sauf autorisation expresse du conseil, entre 21h et 7h, à tout endroit de la Municipalité d'exécuter, de faire exécuter ou permettre qu'il soit exécuté des travaux de construction, de reconstruction, de modification ou de réparation d'un bâtiment ou de quelconque construction ou ouvrage, fait ou permis qu'il soit fait des travaux d'excavation au moyen d'un appareil mécanique, hydraulique ou de tout autre appareil bruyant ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, pour la période s'étendant des mois de mai à septembre 2020 inclusivement, le ministère des Transports du Québec (MTQ) à exécuter ou faire exécuter ponctuellement des travaux de nuit sur l'A-50 dans le cadre du projet d'installation d'une glissière flexible à haute tension (GFHT) en position médiane au centre de la chaussée.

DE PLUS, ce Conseil autorise le MTQ à dévier, si nécessaire, la circulation de l'A-50 vers les routes 309 et 315 dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.

Adoptée à la majorité

2020-05-1670 Autorisation de signer un contrat de service avec Transports Québec

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) souhaite confier à la Municipalité le mandat de réaliser les travaux de coupe de gazon du carrefour giratoire 309-315 ainsi que des bretelles d'accès de l'autoroute 50 (A-50) près de la route 309 pour la prochaine saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat de service de nature technique avec le MTQ relativement à la coupe de gazon du carrefour giratoire 309-315 et des bretelles d'accès à l'A-50 près de la route 309 pour la saison estivale 2020 pour la somme totale de 2 297.10 $.

Adoptée à la majorité

2020-05-1671 Autorisation d'octroyer un mandat de services professionnels

ATTENDU QUE depuis plusieurs années le chemin Lonsdale Ouest à proximité de l'intersection du chemin Donaldson est régulièrement inondé par la crue subite des eaux lors de fortes pluies ou lors du dégel printanier ;

ATTENDU QU'à chacune des occasions où le chemin est inondé, la municipalité doit intervenir pour sécuriser le chemin et faire des réparations ;

ATTENDU QUE lorsque l'eau passe par-dessus le chemin Lonsdale, un fort débit est alors transporté vers le chemin Donaldson et éventuellement le lac causant divers dommages soit au chemin Donaldson soit aux propriétés en bordure du lac ;

ATTENDU QUE la Municipalité a envisagé et prévu des sommes à son budget d'investissement 2020 pour procéder à un rehaussement du chemin Lonsdale Ouest afin justement d'éviter que l'eau passe par-dessus le chemin ;

ATTENDU QU'avant de procéder à ces travaux, la Municipalité souhaite s'assure que cette solution est viable ;

ATTENDU QUE la firme JFSA a présenté à la municipalité une offre de service pour réaliser une expertise technique en lien avec cette problématique ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate la firme JFSA pour réaliser une expertise technique en lien avec la problématique d'inondation du chemin Lonsdale Ouest pour la somme de 21 500 $ plus taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le transfert de la taxe d'accise aux municipalités 2019-2023.

Adoptée à la majorité

2020-06-1672 Autorisation d'une dépense pour la réfection de toitures

ATTENDU QU'une partie du recouvrement de toiture du centre de service Donaldson doit être réparée ;

ATTENDU QUE la toiture de la caserne #2 doit également être réparée, car des infiltrations d'eau sont récurrentes dans ce bâtiment ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues à cet effet au budget d'investissement pour le centre de service Donaldson ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense totale de 31 870.33 $ taxes incluses pour la réfection d'une partie de la toiture du centre de service Donaldson et de la totalité de la toiture de la caserne d'incendie #2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour 16 000 $ pour être remboursé sur cinq ans à compter de 2021 et à même le poste budgétaire 03-60000-000 « transfert aux activités d'investissement » pour le solde.

DE PLUS, afin de pourvoir à la présente dépense, ce conseil autorise le virement budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description	Augmentation	Diminution
03-60000-000	Transfert aux activités d'investissement	13 000 $	
02-22000-522	Entretien postes de pompier		1 000 $
02-32000-522	Entretien et réparation garage mun.		2 000 $
02-19010-522	Entretien bâtiment		4 000 $
02-19000-998	Imprévus		6 000 $

Adoptée à la majorité

2020-05-1673 Autorisation d'octroyer le contrat de pavage des stationnements de la mairie

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement 2020 pour le pavage des stationnements et de l'allée d'accès de la mairie ;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été réalisé ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 23 avril dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat de pavage et de marquage des stationnements et de l'allée d'accès de la mairie au plus bas soumissionnaire conforme soit Les entreprises Benoit Gratton pour la somme totale de 61 492.54 $ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 2020-011.

Adoptée à la majorité

2020-05-1674 Autorisation d'octroyer le contrat de réfection du chemin Belter

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le projet de réfection du chemin Belter ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 23 avril dernier ;

ATTENDU QUE 8 soumissions ont été déposées ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat de réfection du chemin Belter au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Pavages Lafleur et fils inc. pour la somme totale de 585 361.47 $ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 2018-006, à même la subvention accordée dans le cadre du programme AIRRL et à même une contribution de la Ville de Gatineau.

Adoptée à la majorité

2020-05-1675 Autorisation d'octroyer le contrat pour le programme de pavage 2020

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié par la Municipalité en février pour la réalisation du programme de pavage 2020 ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 19 mars dernier ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat pour le programme de pavage 2020 au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage Coco inc. pour la somme totale de 1 286 248.76 $ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 2020-011.

Adoptée à la majorité

2020-05-1676 Autorisation de procéder à des travaux préparatoires sur le chemin River

ATTENDU QUE des travaux de réfection de pavage sont prévus au cours de l'été sur le chemin River ;

ATTENDU QUE des travaux préparatoires sont requis avant le début des travaux de pavage tel que reprofilage de fossés, remplacement de ponceaux et excavation de sols non conforme et rechargement ;

ATTENDU QUE ces travaux seront réalisés en partie en régie et en partie au moyen de contrats octroyés de gré-à-gré ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense maximale de 82 000 $ pour la réalisation des travaux préparatoires requis sur le chemin River tel que décrit dans le préambule.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 2020-011.

Adoptée à la majorité

2020-05-1677 Autorisation d'une dépense pour déplacer la clôture du centre de service Donaldson

ATTENDU QU'il y a lieu de déplacer la clôture de la cour des travaux publics au centre de service Donaldson afin de donner plus d'espace à l'intérieur pour nos équipements et véhicules et afin de décourager les dépôts sauvages de déchets devant ladite clôture ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 15 281 $ taxes nettes incluses pour le déplacement de la clôture du centre de service Donaldson.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur cinq ans à compter de 2021.

Adoptée à la majorité

2020-05-1678 Demande de dérogation mineure 2020-005 (240, chemin Pigeon)

ATTENDU QUE ce dossier avait été préalablement analysé en février dernier en ce qui concerne l'usage commercial projeté sur le lot 3 301 200 et que les membres du comité consultatif d'urbanisme reconnaissent que le propriétaire avait entamé ses démarches avant que soit donné l'avis de motion du règlement 2020-009 visant à restreindre les usages autorisés dans la zone 305-CMA et qu'il est donc dans son droit de s'orienter vers l'usage commercial envisagé**;**

ATTENDU QUE le projet consiste à démolir la maison délabrée actuellement située à 3,8 mètres et 4,4 mètres de l'emprise du chemin Pigeon pour construire 2 bâtiments commerciaux qui seront destinés à la location de locaux d'entreposage;

ATTENDU QU'un des deux bâtiments sera situé à 4,5 mètres et 5,5 mètres de l'emprise du chemin Pigeon abaissant quelque peu le caractère dérogatoire et qu'un bâtiment projeté sur un lot dérogatoire peut être implanté à 75% de la marge avant prescrite au règlement soit à 9 mètres;

ATTENDU QUE les bâtiments seront conformes à la marge de recul avant éventuellement prescrite pour la Route 315, car celle-ci sera prochainement abaissée à 15 mètres pour les commerces situés en bordure des routes 309 et 315 et qui sont intégrés dans l'aire d'affectation « multifonctionnelle » au schéma d'aménagement de la MRC des Collines récemment entré en vigueur;

ATTENDU QUE la superficie dérogatoire du bâtiment projeté près du chemin Pigeon sera environ sera accrue d'environ 1,5 fois par rapport à la maison actuelle;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé le dossier en téléconférence tenue le mercredi 22 avril 2020 et qu'il recommande d'approuver la présente dérogation mineure selon quelques conditions telles qu'en fait foi la résolution CCU-2020-012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU que ce conseil est d'accord pour permettre à ce que le requérant puisse opérer un commerce de location de locaux d'entreposage sur le lot 3 301 200 au 240, rue Pigeon visant la construction de 2 bâtiments d'une superficie de 122 mètres carrés et de 73 mètres carrés dont le revêtement sera du vinyle imitant le bois aux conditions suivantes :

1. Que le bâtiment projeté près du chemin Pigeon soit davantage reculé afin qu'il soit à 6,5 mètres et 7,5 mètres de l'emprise dudit chemin;
2. Que le propriétaire conserve une aire de 30 mètres carrés (5,5 m X 5,5) à l'arrière du deuxième bâtiment vers le Sud pour permettre qu'un éventuel champ d'épuration puisse être aménagé à cet endroit si un nouveau projet se devait d'être déposé un jour ou l'autre, le tout en toute conformité avec le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Adoptée à la majorité

2020-05-1679 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h15

Adoptée à l'unanimité

_____	_____
Marc Louis-Seize	Alain Descarreaux
Maire	Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.